

Fonds friches : les lauréats de la 3ème édition dévoilés, 100m€ supplémentaires pour le recyclage de 675 ha de friches

Le Jeudi 21 juillet 2022

Lancée en février 2022, la 3ème édition du fonds friches vise à poursuivre le financement des opérations de recyclage de friches et de transformation de foncier déjà artificialisé, en cohérence avec les ambitions de la loi Climat et Résilience sur l'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050 et la réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2032.

Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement a déployé un fonds exceptionnel pour le financement des opérations de recyclage des friches. En effet, la reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'enveloppe dédiée à ce fonds s'élevait initialement à 300 M€ et a été abondée une première fois de 350M€ en mai 2021, puis de 100M€ supplémentaires en janvier 2022 compte tenu du très grand succès des deux premières éditions et des besoins exprimés par les territoires. Les deux premières éditions du fonds friches ont en effet permis de financer 1 118 projets pour 650M€, qui permettront de recycler environ 2 700 ha de friches et générer près de 5 700 000 m² de surfaces de logements (dont un tiers de logements sociaux), plus de 4 100 000 m² de surfaces économiques (bureaux, commerces, industrie...) et plus de 3 900 000 m² d'équipements publics.

La 3e édition du fonds friches a été lancée le 15 février 2022 par l'ADEME (pour les friches industrielles et minières polluées) et les Préfets de région (pour les autres friches de toute nature).

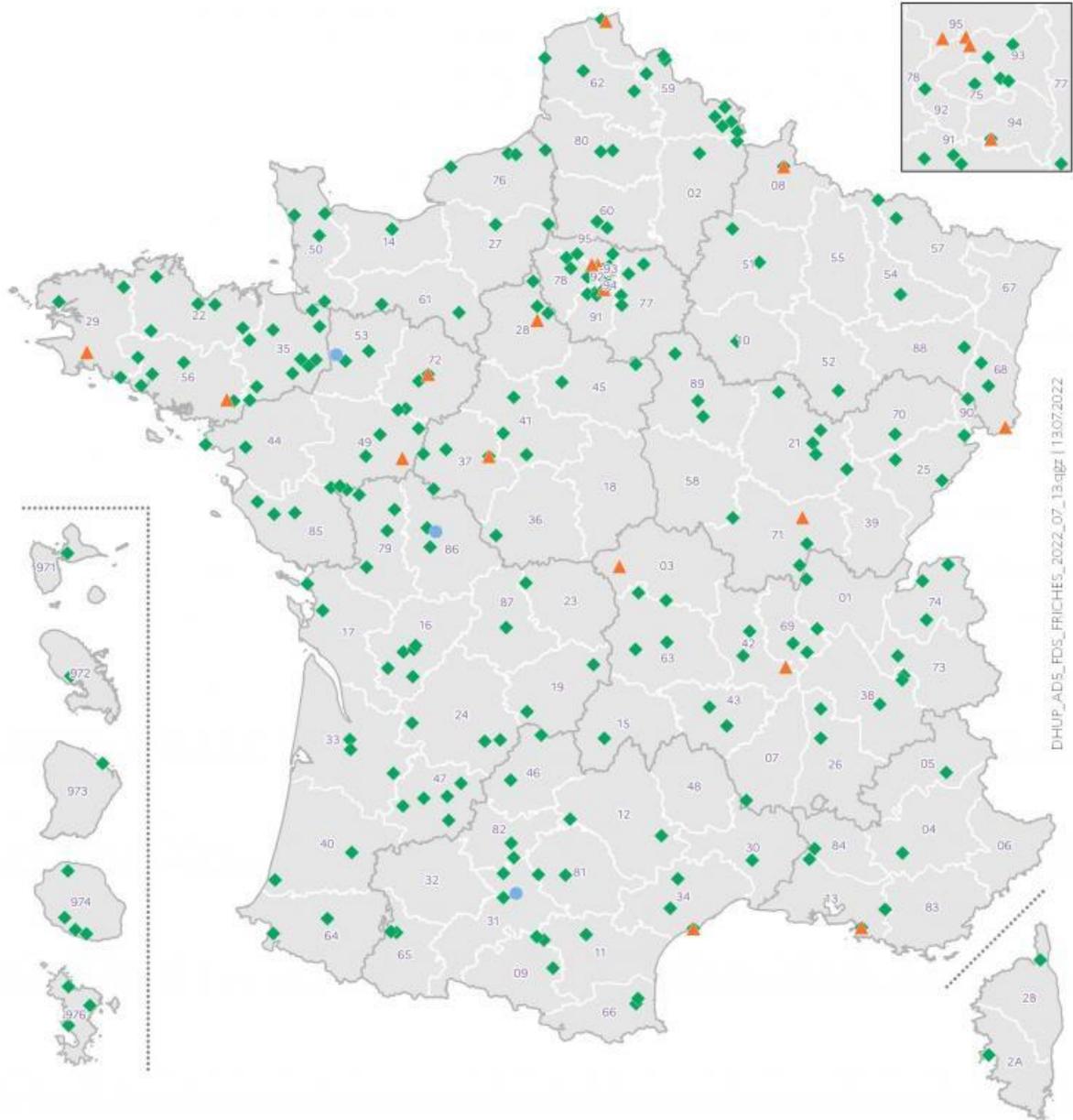
Cette 3^e édition a suscité 1 210 candidatures pour 431 M€ de subventions demandées. Les Préfets de région et l'ADEME ont sélectionné 264 lauréats dont 4 dossiers communs pour 121 M€ de subventions attribuées après redéploiement des crédits des premières éditions.

Ces lauréats contribuent à recycler près de 675 ha de friches, et à générer de l'ordre d'1 M de m² de logements - dont près de 50 % seront des logements sociaux -, 179 000 m² d'équipements publics et 750 000 m² de surfaces économiques dont près de 200 000 m² de surfaces industrielles.

Près de 40% des projets lauréats sont inscrits dans les dispositifs « Petites villes de demain » ou « Action cœur de ville ». Ces réalisations feront également preuve d'une grande ambition de qualité environnementale au travers de labels ou certifications en ce sens.

Les modalités de la pérennisation du fonds friches, annoncée par le Président de la République, seront débattues dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2023. La Première Ministre a annoncé le 14 juin dernier la création d'un fonds complémentaires dédié à la renaturation des villes et doté de 500M€.

Lauréats de la 3e édition du fonds friches Juillet 2022



- ◆ Lauréats AAP régions
- ▲ Lauréats AAP ADEME
- Lauréats communs

Source : DGALN/DHUP
Cartographie : DGALN/ICAPP/NUM (DD)

Plus d'informations sur le fonds friches et la liste des lauréats de la 3ème édition [sur la page dédiée du ministère](#).